



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **23 OCT. 2020**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Bureau des contenus pédagogiques et des langues
DGESCO C1-3
n° 2020-0139
Affaire suivie par :
Anna POTTIER
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse,
et des sports

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

à l'attention de

Monsieur le directeur du service inter académique des
examens et concours d'Île-de-France

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -
inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand,
d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale, enseignement technique et enseignement
général, d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les responsables des divisions
des examens et concours

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les principaux

Objet : Certifications en langues allemande, anglaise et espagnole pour la session 2021

La certification est un outil d'évaluation mais aussi de reconnaissance des compétences linguistiques des élèves. Pour la valorisation de leur parcours, certains élèves peuvent passer une certification délivrée par l'organisme qualifié du pays de la langue cible en allemand, anglais et espagnol.

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2021.

1. Niveaux des certifications

Pour les langues allemande et espagnole, les certifications attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour la langue anglaise, la certification atteste le niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

2. Public

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves volontaires des établissements publics et privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

pour la langue allemande :

- élèves de classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques, des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr, école des pupilles de l'Air; lycée naval de Brest) et des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation des régions Grand Est, Centre Val-de-Loire, Bourgogne Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- élèves de classe de première et de terminale des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième de l'enseignement bilingue à parité horaire (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
- élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur.

pour la langue anglaise :

- élèves de classe terminale des sections européennes en anglais des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr, école des pupilles de l'Air; lycée naval de Brest) ;
- élèves des sections européennes en anglais de classe terminale de lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales ;
- élèves de classe terminale inscrits dans la spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER options : anglais et monde contemporain anglais.
- étudiants de deuxième année des sections de technicien supérieur suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management commercial opérationnel, négociation digital relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie-restauration, tourisme ;
- étudiants de deuxième année de la section de technicien supérieur suivante : agricole option technico-commercial.

pour la langue espagnole :

- élèves de classe de seconde et de première des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence, lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire de La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr, école des pupilles de l'Air; lycée naval de Brest);
- élèves des sections européennes d'espagnol de classe de première et de terminale des lycées professionnels.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification. Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie le plus tôt possible et, au plus tard, avant le **vendredi 11 décembre 2020**, en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille avec ou sans support numérique, fichier.txt. La DEC informera immédiatement la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés (Arial 16, Arial 20 ou en braille) sont nécessaires. Les organismes certificateurs transmettront directement aux DEC les sujets en braille.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire [n°2015-127 du 3 août 2015](#) parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et

à la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3. Formation pour les formateurs et les professeurs

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases.

Phase nationale

Une phase nationale, qui réunit à distance les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs.

Pour la certification en langue anglaise, le module de formation à distance se tiendra sur quatre demies-journées réparties du **16 au 27 novembre 2020**.

Pour la certification en langue allemande, le module de formation à distance se tiendra les **13 et 14 janvier 2021**.

Pour la certification en langue espagnole, un module de formation à distance se tiendra les **30 novembre, 1^{er} décembre, 3 et 4 décembre 2020**.

Phase académique

Cette phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

4. Inscription des élèves et déroulement des épreuves

Inscription des élèves pour toutes les langues

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement entre le **lundi 23 novembre 2020 et le vendredi 11 décembre 2020** par l'application Cyclades pour toutes les langues.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Expérimentation des tests

Plusieurs phases d'expérimentation sont nécessaires pour tester la fiabilité des épreuves ; des professeurs pourront être sollicités pour ces tests. Ces phases d'expérimentation se dérouleront ponctuellement dans certaines académies avec le soutien des corps d'inspection qui auront auparavant sélectionné les établissements témoins.

Envoi aux DEC des sujets d'épreuves

Les DEC reçoivent, pour les trois certifications (allemand, anglais, espagnol), les documents pour l'ensemble des épreuves par la plateforme numérisée SEFIA ROUGE le **lundi 14 décembre 2020** au plus tard.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves, en autant d'exemplaires que de besoin, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et les font parvenir aux établissements.

Les sujets sont confidentiels comme tout sujet d'examen, en aucun cas ils ne doivent être ouverts avant les épreuves.

Dates des épreuves orales et écrites

Les dates et horaires sont publiés au BOEN du 15 octobre 2020 et chaque établissement doit s'y conformer.

Les épreuves orales se dérouleront **entre le lundi 1^{er} février 2021 et le vendredi 26 mars 2021**, à des dates fixées au niveau académique.

Les épreuves écrites de la session 2021 auront lieu pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol, le **mercredi 10 mars 2021** pour toutes les académies sauf pour La Réunion et Mayotte.

À titre dérogatoire pour La Réunion et Mayotte, la certification en langue allemande se déroulera le **mercredi 24 mars 2021** et pour les certifications en langues anglaise et espagnole, les épreuves écrites se dérouleront le **lundi 29 mars 2021**.

Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

- **Les épreuves écrites collectives**

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- **Les épreuves orales**

Les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

5. Correction des épreuves et remontées des résultats

Correction des épreuves

Le recteur d'académie organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.

Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation dont les dates sont précisées dans le calendrier en annexe.

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Saisie des notes et remontées des résultats aux organismes certificateurs

La DEC de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA.

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats tout en sachant que la transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs devra être effectuée avant le **mercredi 19 mai 2021**.

6. Diffusion des résultats

Une diffusion de type PUBLINET n'est pas autorisée.

Pour la certification en langue allemande

Les DEC transmettent aux établissements les listes de résultats de leurs élèves **après le mercredi 19 mai 2021**, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en langues anglaise et espagnole

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale sont transmis aux lycées **à partir du lundi 23 août 2021**.

7. Demande de copie

Les élèves qui en expriment le souhait pourront demander leur copie.

Ils devront suivre la procédure habituelle mise en place dans leur académie. Les copies seront communicables une année après la date de passation des épreuves et seront conservées pour archivage durant une année dans les DEC.

8. Attestations et diplômes

Pour la session 2020

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la **session 2020**, les DEC doivent faire parvenir leur demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2020** via le formulaire dédié.

Pour la session 2021

Tout élève ayant réussi au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Pour les attestations en langue allemande, celles-ci seront éditées par les DEC.

Pour les attestations en langues anglaise et espagnole, celles-ci seront éditées par les organismes certificateurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications qui participent de la valorisation des compétences en langues des élèves.

Pour le ministre, et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement
scolaire, et par délégation
Le sous-directeur de l'innovation
de la formation et des ressources

Jean HUBAC

Annexe – Organisation annuelle des certifications étrangères en langue vivante étrangère pour la session 2020.

Attestations et diplômes pour la session 2020	
En septembre ou octobre 2020, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2020	
Demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2020	Jusqu'au 31 décembre 2020

Séminaire de formation pour la session 2021 à distance	
Pour la certification en langue allemande	13 et 14 janvier 2021
Pour la certification en langue anglaise	Quatre demies-journées réparties du 16 au 27 novembre 2020
Pour la certification en langue espagnole	30 novembre, 1 ^{er} décembre, 3 et 4 décembre 2020

Demandes spécifiques, inscriptions et sujets pour la session 2021	
Demandes pour les élèves en situation de handicap	Vendredi 11 décembre 2020
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2020 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du lundi 23 novembre 2020 au vendredi 11 décembre 2020 par l'application Cyclades pour toutes les langues.
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	Lundi 14 décembre 2020

Épreuves pour la session 2021	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du lundi 1 ^{er} février 2021 au vendredi 26 mars 2021
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Mercredi 10 mars 2021 sauf pour La Réunion et Mayotte
Épreuves écrites pour la langue allemande uniquement La Réunion et Mayotte	Mercredi 24 mars 2021
Épreuves écrites pour l'anglais et l'espagnol uniquement La Réunion et Mayotte	Lundi 29 mars 2021

Transmission des notes pour la session 2021	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	Mercredi 19 mai 2021

Attestations et diplômes pour la session 2021	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	Lundi 23 août 2021
Pour les certifications en langues anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission par les DEC	Lundi 23 août 2021